

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La vente d'alcool à emporter interdite durant les matchs de l'équipe de France à l'EURO 2020

Pour maintenir la tranquillité publique dans les rues d'Annecy et d'assurer la sécurité des habitants profitant de la levée du couvre-feu, le Maire d'Annecy, en concertation avec le Préfet de la Haute-Savoie, a pris la décision d'interdire la vente d'alcool à emporter les jours de match de l'équipe de France à l'EURO 2020. Cette décision prend effet dès ce mercredi 23 juin.

Alors que la Fête de la musique s'est déroulée sans encombre, des heurts, qui constituent une réelle atteinte à la tranquillité publique et à la sécurité des personnes et des biens, sont venus ternir ce premier rendez-vous de retour à une « vie normale ».

Afin de prévenir tout trouble à l'ordre public à venir, en particulier lors des soirées de match de l'équipe de France à l'EURO 2020, propices à des rassemblements, le Maire d'Annecy, en concertation avec le Préfet de la Haute-Savoie, a pris la décision d'interdire toute vente d'alcool à emporter, la détention et la consommation sur la voie publique les soirs de ces matchs. Le transport et la détention de pièces d'artifice, bouteilles en verre ou de tout autre objet pouvant servir de projectiles sont également interdits.

Cette interdiction, prise par arrêtés municipal et préfectoral, concerne un périmètre situé entre l'enceinte du boulevard de la Rocade, avenue du Rhône, avenue Lucien Boschetti, avenue du Crêt du Maure, boulevard de la Corniche, avenue des Trésums ainsi que les rives du lac jusqu'à l'avenue de France (voir plan joint).

Les arrêtés d'interdiction entreront en vigueur dès ce mercredi 23 juin, jusqu'à la fin de l'EURO 2020. Chaque jour de match de l'équipe de France, l'interdiction débutera 3h avant le début du match pour se terminer à 6h du matin le lendemain.

Ces mêmes interdictions ne s'appliquent pas aux débits de boissons légalement installés, ainsi qu'à leurs terrasses qui sont considérées comme des extensions du débit de boissons.

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

www.annecy.fr / www.facebook.com/VilleAnnecy / www.instagram.com/villeannecy

